

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
14	18

Date de la convocation
08/12/2023

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023



DELIBERATION N°06

DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre, à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- A. ZAMBUJO (procuration à J. DUVAL)
- F. MALLET-MOUSSET (procuration à M. FILIPIAK)
- C. REWUCKI (procuration à C. CARIAT)
- C. VILLANUEVA (procuration à K. PERROTIN)
- V. GONZALVO, excusée

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET
DE LA
DELIBERATION**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de produire des écritures comptables suite aux acquisitions de parcelles, à titre gratuit ou à l'euro symbolique. Il s'agit d'opérations d'ordre patrimoniales, mais les crédits n'ont pas été prévus au budget.

Aussi il convient de procéder à la décision modificative suivante, en section d'investissement :

**DECISION
MODIFICATIVE
N° 4**

**BUDGET
PRINCIPAL**

DEPENSES	RECETTES
<u>CHAPITRE 041</u> C/2112 + 200 €	<u>CHAPITRE 041</u> C/1328 + 200 €



Le Conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire,
Karine PERROTIN

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20231214-DE06-141223-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Affichage : 22/12/2023

